



DATE : 21 décembre 2011

**Séance du Conseil général
sous la présidence de M. le Président
Pierre-André Grandgirard**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Pierre-André Grandgirard.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 octobre 2011.
3. Délégation de compétence pour les transactions immobilières selon l'article 10, al. 2 de la loi sur les communes, pour la nouvelle période administrative 2011/2016.
4. Budgets 2012
 - 4.1. Budget de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 4.2. Budget d'investissement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 4.2.1. Rte du Savua – épuration – suite travaux
 - 4.2.2. Achats d'habits pour le corps des sapeurs-pompiers
 - 4.2.3. Aménagement route d'accès pour immeubles Vaudoise assurance
 - 4.2.4. Réfection route communale La Léchère Vesin
 - 4.2.5. Achat de mobilier pour nouvelles salles de classes
 - 4.2.6. Achat équipement informatique pour les écoles
 - 4.2.7. Travaux d'assainissement de la butte de tir Vesin
5. Informations sur la planification financière 2012-2016.
6. Approbation des modifications du règlement du personnel communal (articles no 51 al. 1 et article no 68a).
7. Traitement des divers du Conseil Général du 12 octobre 2011.
8. Informations communales.
9. Divers.

DATE : 21 décembre 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette deuxième séance ordinaire du Conseil général de Cugy.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 49 du 9 décembre 2011, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT PIERRE-ANDRE GRANDGIRARD

M. le Président Pierre-André Grandgirard précise que la séance de ce soir est importante dans l'année du ménage communal, séance qui a pour but principal l'examen des budgets de fonctionnement et d'investissements 2012. Depuis la dernière séance 10 semaines se sont écoulées. Durant cette période, le bureau du Conseil général s'est réuni à trois reprises pour effectuer un débriefing de la dernière séance, pour préparer l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui et pour la rencontre avec M. le Préfet afin d'éclaircir certaines questions d'ordre administratif.

Les différentes commissions du Conseil communal ainsi que la commission financière sont au travail et œuvrent pour le bien de notre communauté. Il y a une très bonne dynamique au sein de ces groupes de travail.

La salle a subi quelques modifications comme :

- surélévation de la table du Président
- un micro a été installé dans l'allée centrale afin de permettre à chaque Conseiller général d'intervenir dans des conditions optimales.

Il remercie les Conseillers de respecter les règles utiles au bon fonctionnement du Conseil général et leur souhaite une bonne séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 OCTOBRE 2011

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

M. Jacques Monnard précise que le texte rapporté est tout à fait correct à ce qu'il a dit lors de la dernière séance. Toutefois, du point de vue sémantique il y a des « je » qui apparaissent et il propose de modifier ce texte dans une forme rapportée à la 3^{ème} personne. Le texte est donc modifié comme suit :

DATE : 21 décembre 2011

La problématique «énergétique », qui pourrait être abordée comme un «plus» plutôt tendance, cette décennie-ci, pour les communes pourrait même déboucher sur le fameux prix «eea», soit l'acronyme anglais désignant LA distinction européenne pour l'énergie. C'est la communauté de travail « SuisseEnergie » qui pilote une telle démarche. De même, c'est elle qui attribue le label «Cité de l'énergie» promu très largement dans tout le pays, grâce notamment aux soutiens des relais cantonaux. Ce label n'est pas inconnu puisque l'accession de multiples communes fribourgeoises à cette reconnaissance a régulièrement occupé les colonnes de la presse.

Il émet le désir de voir, à son tour, la commune plancher sur la question énergétique. Plus qu'une option appliquée à la rénovation de la salle polyvalente ou à l'éclairage, il s'agirait bien ici de la gestion de l'énergie dans son acception systémique, propre à structurer avec méthode le développement communal. En effet, cette démarche concernerait autant l'assainissement du patrimoine bâti, l'éclairage ou l'approvisionnement énergétique que l'aménagement du territoire, les aspects de la mobilité, en passant par la dépollution, la communication ou l'encouragement auprès des citoyens.

Il relève que la révision du PAL, à l'heure actuelle en procédure auprès des instances cantonales, comporte obligatoirement un plan sectoriel de l'énergie. C'est une base de réflexion qu'il souhaiterait aussi être portée à la connaissance de tous.

En outre, l'éventuelle visée de ce label engage un processus assimilé au «grand angle» plutôt qu'à une focal pointue dans la politique de la gestion de commune. Cette démarche s'étend en conséquence sur plusieurs années, partant d'une feuille de route élaborée en interne, avec l'aide de conseillers, en harmonie avec le cours des affaires communales.

Le groupe « Unis pour Cugy » propose une première approche qui se cristalliserait par la présentation des tenants et aboutissants de cette labellisation. Ainsi, chacun serait en mesure d'en saisir la portée, en toute connaissance. Cette intervention pourrait être demandée à l'un des spécialistes romands, qui se distingue notamment pour accompagner ou avoir accompagné une vingtaine de communes fribourgeoises dans leurs démarches. Cette présentation serait souhaitée pour la prochaine séance, et, de fait, à faire figurer à son ordre du jour.

M. Christian Molleyres adresse ses félicitations pour la rédaction du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général.

Lors de sa lecture, il constate qu'en point 9 sous « Divers » son intervention demandant la création d'une commission « Sécurité publique » est mentionnée, mais que le texte original, remis à M. le Président, a été tronqué. De ce fait, il le sent passablement modifié.

- Les 5 points énoncés lors de son intervention sont des exemples de manquement. Dans le PV, il comprend que ces points seraient la mission dont la commission aurait la charge. La mission proposée à cette commission est clairement détaillée en 4 points et ne s'arrêterait pas uniquement à la prise en considération des exemples cités.
- Concernant les 3 exercices d'évacuation des écoles, il mentionne que le processus n'est pas établi. Il n'a pas annoncé un exercice pas concluant, comme écrit dans le PV.
- Le travail de cette commission serait « de déterminer le degré de danger et le délai pour entreprendre les mesures de correction » et non «déterminer le degré de danger et d'entreprendre les mesures de correction ». Son intention est de planifier les mesures de correction selon le degré de l'urgence. Les corrections seraient entreprises clairement par le Conseil communal.

DATE : 21 décembre 2011

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, M. le Président Pierre-André Grandgirard propose qu'à l'avenir les interventions soient transmises à la secrétaire communale ainsi qu'à lui-même.

Le procès-verbal ne donnant plus lieu à d'autres remarques, il est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 2 Abstention : 0

**3. DELEGATION DE COMPETENCE POUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES
SELON L'ARTICLE 10, AL. 2 DE LA LOI SUR LES COMMUNES, POUR LA
NOUVELLE PERIODE ADMINISTRATIVE 2011/2016**

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary précise que cette délégation de compétence est décidée en début de législature et expire à la fin de cette période administrative.

Le Conseil communal propose cette délégation de compétence selon l'article 10, al. 2 de la loi sur les communes. Elle est uniquement pour des transactions immobilières et le montant proposé est de Fr. 150'000.-, choisi en fonction des prix actuels de vente des terrains. Elle précise également que la commission financière est toujours avertie avant une éventuelle dépense même si cette dernière est en-dessous des Fr. 150'000.-.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Bersier rappelle que lors de la dernière législature, cette délégation avait été octroyée principalement pour la vente d'un terrain à Vesin pour éviter d'attendre une assemblée communale. Actuellement le Conseil général se réunit 2 à 4 fois par année, par conséquent le Conseil général peut décider de l'achat ou de la vente d'un terrain, ce d'autant plus que la commune n'a plus de terrain à vendre. Le groupe socialiste propose donc de refuser cette délégation de compétence.

Mme Nadia Savary prend note de la proposition. Toutefois elle précise qu'il n'y a pas eu uniquement un terrain à vendre sur Vesin mais il y a également eu d'autres transactions. En effet, la commune n'a actuellement plus de terrains mais se trouve dans un processus d'élaboration du PAL et il pourrait y avoir dans les 5 prochaines années deux ou trois petites transactions. Elle propose donc au Conseil général d'octroyer cette délégation de compétences pour un montant de Fr. 150'000.-.

Plus de questions ou de remarques, M. le Président Pierre-André Grandgirard propose de passer au vote.

M. Pascal Bersier demande le vote à bulletin secret.

Ce dernier est soumis au vote et demandé par 5 personnes. Le 1/5 des membres n'étant pas atteint (6 personnes), il est donc refusé.

DATE : 21 décembre 2011

La délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer des transactions immobilières jusqu'à Fr. 150'000.- durant la présente période administrative 2011-2016 est soumise au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 21 Avis contraire : 8 Abstention : 1

4. BUDGETS 2012

4.1. Budget de fonctionnement

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Nadia Savary tient à préciser que l'élaboration du budget devient de plus en plus périlleuse et ceci n'est pas une nouveauté. Le Conseil communal avait déjà anticipé cet état de fait il y a déjà 3 exercices. Elle se permet de faire un petit rappel de quelques extraits du journal communal.

Novembre 2008 : « De nombreuses communes ont déjà eu des difficultés majeures pour clore leurs prévisions en 2008 et ont dû augmenter leurs impôts. Notre commune n'échappe pas à ces difficultés, vous le constaterez par vous-même en étudiant le budget 2009 : l'exercice budgétaire devient de plus en plus périlleux à équilibrer. Et la question se pose d'elle-même : Devra-t-on renoncer à des investissements pour respecter les ratios imposés par la loi ou augmenter les impôts à court terme ? »

Novembre 2009 : « je ne veux pas parler de casse-tête chinois mais presque , car l'analyse accrue des priorités du budget de fonctionnement a été ardue et le sentiment de frustration de devoir toujours couper dans les prestations de proximité s'est fait lourdement sentir par tous les acteurs de votre exécutif. Nous sommes à la limite de la barre fatidique des 5% que nous impose l'Etat dans la Loi sur les communes pour boucler un budget équilibré et éviter une hausse d'impôt. Faut-il être prêt alors à envisager que cette hausse sera effective en 2011 ? Aujourd'hui personne ne peut l'infirmier ou l'affirmer, car plusieurs facteurs entreront en ligne de compte : l'incertitude des recettes, car incertitude économique, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière qui nous sera certainement favorable,... »

Novembre 2010 : « Le budget 2011 boucle avec un déficit de Fr.184'467.25 ce qui représente 3,50% du total des charges. A futur, on ne pourra échapper à une hausse de l'impôt communal. »

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a tenu à informer ses habitants très tôt de cette situation précaire de la commune. Elle ne découle pas d'une mauvaise gestion mais découle d'investissements communaux et régionaux rendus nécessaires pour le développement de notre commune et le bien être de nos habitants. D'une masse fiscale des personnes physiques en stagnation malgré l'évolution démographique et d'une masse fiscale des personnes morales en diminution. L'élaboration du budget 2012 a fait l'objet de nombreuses séances du Conseil communal commencé au mois de juillet 2011. Malgré les efforts conséquents et même au maximum sur nos prestations communales, le budget n'a pas pu être équilibré.

DATE : 21 décembre 2011

Il se solde par un excédent de charges de Fr. 265'472.17, soit 4,80% du total des charges. Au vu de ce résultat, il est impératif de trouver des ressources supplémentaires dès 2013, se poser les bonnes questions, faire les bons choix.

Le message que chaque conseiller général a reçu mentionne les principales informations sur les postes importants du budget de fonctionnement. Les différents groupes ayant débattu en détail sur ce budget, elle se permet de ne pas entrer dans les détails mais soulève certains points :

- Entretien bâtiment administratif : Fr. 16'000.- correspond à la réfection du toit de la buvette et de l'administration communale.
- Ecole ; entretien et rénovation : Fr. 32'000.- dont Fr. 25'000.- pour les frais d'implantation de 2 pavillons scolaires.
- Ecole ; frais location salle de classes : Fr. 37'000.- dont Fr. 12'000.- pour la location du pavillon scolaire de Vesin et Fr. 25'000.- pour 5 mois de location des nouveaux modules. A noter que ces locations sont subventionnées à raison de 16%.
- Salle de sport ; entretien et rénovation : Fr. 11'000.- dont Fr. 3'000.- pour la réfection de la façade, Fr. 2'700.- pour le changement des plinthes et Fr. 5'000.- pour l'entretien courant.
- Voirie : Fr. 26'000.- sont mis en produit ; il s'agit de la facturation du service de voirie à des tiers, notamment la paroisse pour le déneigement et Fr. 25'000.- pour un poste de 30% au sein de l'AIPG.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie Mme la Syndique pour ses informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat que le Conseil général de Cugy a donné à la commission financière, cette dernière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2012. Celui-ci présente un déficit record de Fr. 265'472.17. Devant une telle situation, la commission financière a examiné point par point tous les postes de ce budget et fait part de ses observations.

Administration

La commission financière ne peut se prononcer sur le coût du ménage communal et comme elle n'a pas de point de comparaison, elle fait confiance aux autorités pour contrôler et limiter au mieux les frais de location, d'entretien et du matériel nécessaire à la bonne marche de la commune. Toutefois, elle constate que la somme de Fr. 16'000.- pour la réfection du toit de la buvette et de l'administration n'est pas négligeable, mais si ces travaux sont absolument nécessaires en 2012, elle ne s'oppose pas à ce projet.

Police du feu

La commission financière remarque une plus-value de plus de Fr. 13'000.- par rapport à 2011, dont une augmentation des soldes du corps des sapeurs-pompiers de Fr. 8'000.-. Une réflexion sur une collaboration intercommunale devient urgente et dans un premier temps, une augmentation de la taxe non-pompier allégerait ce poste.

DATE : 21 décembre 2011

Administration scolaire – frais location salles gymn. et classe

L'implantation de 2 nouveaux modules, donc 2 classes, est prévue au budget pour un montant de Fr. 25'000.-. Toutefois, l'année prochaine, une seule classe sera ouverte et les frais de location pour 5 mois devraient s'élever à Fr. 12'500.- et non pas à Fr. 25'000.-.

Sport, piscine, centre sportif – entretien et rénov. des bâtiments

Un montant de Fr. 11'000.- est prévu pour la réfection de la salle de sport soit
Fr. 3'000.- pour la remise en état de la façade endommagée par des vandales
Fr. 2'700.- pour le remplacement des plinthes (ne s'agit-il pas de défauts cachés ?)
Fr. 5'000.- pour divers travaux (à quoi correspond ce poste important ?)

Salle polyvalente – électricité, chauffage

La salle polyvalente consomme beaucoup d'énergie. La chaudière d'un autre âge, est difficile à régler et en hiver, il fait souvent trop chaud durant la semaine. La ventilation occupe une grande place dans la consommation d'électricité. Est-il nécessaire de faire tourner autant cette ventilation étant donné que cette salle est maintenant non-fumeur ? Malgré tout, la salle polyvalente ne nous coûte pas beaucoup, au vu des nombreuses prestations qui s'y déroulent : lotos, manifestations, sociétés ...

Routes communales, génie civil – traitement du personnel édilitaire

Il est à relever qu'à partir du début 2012, l'un des deux employés communal sera engagé à 25% par l'AIPG, d'où une diminution d'environ Fr. 25'000.- sur ce poste.

Protection des eaux – taxes d'utilisation

Au vu des investissements réalisés et en cours, la commission financière remarque que le conseil communal a augmenté la taxe d'épuration des eaux de 50%, passant de Fr. 2.- à Fr. 3.- par rapport à 2011.

Ordures ménagères – location de conteneurs

La commune possède deux compacteurs et deux lieux de décharge. La commission financière pense que nous devons nous poser sérieusement la question sur l'utilité de ces différents emplacements. Il y a matière à diminuer rapidement les frais de ce poste.

Impôts – impôt sur le revenu, personnes physiques

La commission financière prend note que le conseil communal joue la prudence en ne majorant que de 4% les rentrées des impôts de 2009, alors que l'Etat propose une augmentation de 8%. Nous espérons ainsi avoir de bonnes surprises dans les comptes.

En conclusion, la commission financière constate qu'il sera difficile à l'avenir d'équilibrer les comptes sans trouver de nouvelles recettes et nous restreindre encore sur les postes où nous avons la maîtrise de décider les dépenses. Au vu des chiffres présentés, nous n'éviterons pas à court ou moyen terme, une augmentation d'impôts qui nous permettrait au moins d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Enfin, la commission financière donne tout de même un préavis favorable à ce budget de fonctionnement et demande au conseil communal de faire preuve d'une grande rigueur budgétaire tout au long de l'année, afin de présenter des comptes 2012 si possible meilleurs.

La discussion est ouverte.

M. Dominique Torche apporte quelques commentaires sur le budget 2012. La dette par habitant était en 2006 de Fr. 2'700.- et en 2010 Fr. 4'296.-. Il constate que durant ces 5 dernières années, la commune n'a pas réalisé de grands investissements sur les bâtiments communaux mais ce sont des investissements par rapport à l'eau, à l'épuration, aux routes

DATE : 21 décembre 2011

mais rien de très concret par rapport à un objet. On se rend compte qu'en continuant ainsi on va devoir augmenter les impôts non pas sur un projet mais sur la dette courante. Il invite ses collègues à se poser des questions et avoir le courage de se demander si l'on doit continuer à économiser pour investir ou investir pour économiser. Ne doit-on pas attendre que cela casse et réparer ? Et ainsi nous pourrions réaliser certaines choses communales et non pas investir pour l'eau, investir pour assainir, investir pour du séparatif, alors que concrètement dans la commune durant 5 ans on n'a rien fait. Pour l'avenir on aura des problèmes avec les écoles, avec les homes et la commune devra certainement passer à la caisse. N'ayons pas peur de dire non à des investissements toujours en relation avec l'eau, les routes pour avoir des réserves financières pour réaliser du concret ces prochaines années.

Mme Nadia Savary prend note des différentes remarques. Elle remercie également le conseil général pour la confiance accordée et apporte certaines précisions sur les remarques émises par la commission financière.

Pour la police du feu, elle donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère.

M. Alexandre Vonlanthen précise que l'augmentation des soldes correspond, non pas à une augmentation du corps des sapeurs-pompiers mais une participation aux exercices plus assidue du fait de l'application du règlement et à l'introduction des amendes.

Concernant le budget relatif aux soldes qui s'élève à Fr. 18'000.-, il faut savoir que le premier budget du capitaine était à Fr. 23'000.-. L'augmentation provient de la fréquentation aux exercices et de la formation de sapeurs à la protection respiratoire. A noter toutefois qu'en 2012 il n'y aura pas de nouveaux sapeurs qui seront formés.

Concernant les frais d'entretien, les principales augmentations sont dues aux frais de service des 2 motopompes pour Fr. 1'400.- et les frais d'entretien des engins, du local et du matériel pour Fr. 1'200.-.

Dans le budget figure également un montant de Fr. 2'000.- pour l'entretien des hydrantes. La commune possède environ 80 hydrantes qu'elle doit entretenir. Le but est que tous les 4 ans ces hydrantes soient contrôlées par un professionnel. Dans l'intervalle elles seront entretenues par l'employé communal.

Mme Nadia Savary précise qu'en ce qui concerne la remarque pour le remplacement des plinthes, le conseil communal est en train de regarder avec l'architecte s'il s'agit d'un défaut caché ou pas. Pour les Fr. 5'000.- pour divers travaux, il s'agit simplement d'un montant annuel destinés aux imprévus qui pourraient survenir dans les bâtiments communaux. Concernant les remarques sur la salle polyvalente et le poste des ordures, elles sont pertinentes et le conseil communal s'est posé les mêmes questions raison pour laquelle il a nommé deux commissions qui seront chargées d'étudier et de trouver des solutions. Pour l'employé communal, une petite correction est à faire dans le sens que ce n'est pas un 25% mais un 30% d'activité au sein de l'AIPG.

Concernant les remarques de M. Dominique Torche, elle précise qu'il est vrai que la commune a investi dans l'épuration et les routes, mais elle a également investi dans les bâtiments communaux notamment au château, les nouvelles salles de classe, le cycle d'orientation de la Broye la salle de sport dont l'investissement est encore là. On a également fait l'acquisition de la maison de Mme Oberson à Vesin. On a donc investi pour le bien être de nos habitants ainsi que pour nos enfants.

M. Guido Flammer intervient pour le groupe « Unis pour Cugy » et nous fait part qu'en examinant le budget de fonctionnement avec un solde négatif de Fr. 265'472.- leur groupe s'est posé plusieurs questions :

DATE : 21 décembre 2011

- a) La situation de statu quo à 2 pleins temps pour la voirie est contestée, notamment à l'heure de renouveler l'un des postes. Toutefois, nous apprenons qu'un 30% sera affecté à l'AIPG. Comment seront-ils répartis ? par jour, par semaine ou par mois ? Est-ce que l'AIPG peut assumer s'il y a un besoin supérieur à 30% ? Actuellement M. Jean-Luc Pochon, qui fait un excellent travail, en tant que seul employé, s'occupe partiellement en forêt. Durant l'été, il y fait des fauchages réguliers avec tondeuse ou tracteur à gazon, par ex. à la Grange-des-Bois ou du côté de Champs Montand, sur des surfaces que les agriculteurs avoisinants entretenaient sans demander une indemnité. Il a eu également soufflé les feuilles mortes en automne sur les chemins de remaniement en forêt. Est-ce qu'il y a eu une demande de citoyens pour faire ces travaux ? Est-ce qu'ils sont vraiment nécessaires ? Un cahier des charges doit être très clairement établi pour chacun des postes afin de valoriser les compétences dans des tâches qui seront ainsi soustraites aux adjudications externes ; en conséquence de cette élaboration, les objectifs doivent pouvoir se chiffrer en gain pour le fonctionnement de la commune ; un bilan au terme de l'année doit se faire pour justifier ces postes, incluant de facto le suivi et le contrôle continu. Ou, s'il faut 2 employés à plein temps, est-ce qu'on pourrait remettre la conciergerie des salles et des écoles pour économiser sur d'autres dépenses ?
- b) Au poste des écoles, il est budgété, dès septembre 2012, la location de 2 containers (en plus du pavillon de Vesin), placés près du vieux four : les effectifs seront tels qu'il ne sera pas possible de se passer d'une nouvelle classe. Cependant, le second local est annoncé par prudence, anticipant une éventuelle nécessité non encore avérée (surcroît de population familiale avec les nouveaux locatifs, mais les perspectives tablent quand même sur des effectifs plutôt stagnants...). Il est par conséquent possible qu'un seul pavillon soit suffisant. Nous suggérons en outre au conseil communal d'envisager l'ouverture de la nouvelle classe dans la pièce située au 1^{er} étage de la salle polyvalente, à côté de la galerie, pièce qui a déjà été utilisée comme salle de classe par le passé.
- c) Au chapitre de l'entretien et de la rénovation de la salle de sport, les montants de Fr. 2'700.- pour le remplacement des plinthes et de Fr. 5'000.- pour l'entretien courant suscitent des interrogations : défauts cachés pour les plinthes ? En quoi consiste l'entretien courant ?
- d) Nous nous étonnons qu'il soit nécessaire d'entreprendre de lourds travaux de réfection du toit du bâtiment de l'administration communale, qui est assez récent... Nous nous interrogeons en outre sur les économies qui seront réalisées en confiant certains travaux à notre employé communal.
- e) Cugy paie Fr. 26'800.- de participation à l'organisation régionale Ascobroye / COREB. Quels sont les retours sur investissement ?
- f) A quoi est destiné l'impôt sur les chiens, qui génère Fr. 12'000.- de produits ? Personnellement, M. Flammer avait demandé le détail du compte il y a une année. Où en est-on ?

En conclusion, nous constatons que la dette par habitant a doublé durant la dernière législature. Or en nous proposant un budget tel quel, le Conseil communal prévoit de continuer dans la même direction. Chose que, personnellement, il ne peut pas comprendre. Comment pourrions-nous réduire les dettes un jour si nous devons faire d'avantage pour le fonctionnement du ménage communal ? Qu'est-ce que nous faisons avec les dettes ? Un jour nous les remettrons à nos enfants. Est-ce que c'est honnête ?

M. Flammer pense que le conseil communal doit avoir le courage d'assumer les dépenses et expliquer clairement aux citoyens ce qu'il veut faire avec son argent. Les entrepreneurs, en particulier vont sûrement confirmer qu'on ne peut pas fonctionner longtemps comme ça.

DATE : 21 décembre 2011

Le groupe « Unis pour Cugy » propose par ces constats de refuser le budget de fonctionnement.

Mme Nadia Savary répond qu'en ce qui concerne l'employé communal, lorsque M. Marti a désiré quitter sa fonction, le conseil communal a eu la même réflexion. Toutefois, l'assemblée communale ayant décidé en décembre 2011 pour 2 postes à 100%, et suite à la décision définitive de l'AIPG pour un poste à 30% dès 2012, le conseil communal a décidé de maintenir ces 2 postes à 100%. Pour ce qui est de Jean-Luc, présent ce soir, dont les compétences ont été soulignées à plusieurs reprises, elle tient à le remercier et le féliciter pour son travail. De par ses compétences, il fait énormément de travail y compris pour la Corporation forestière dont M. Marc Fontaine nous en parlera et avec cela nous confions de moins en moins de travaux à l'extérieur ce qui est bénéfique pour notre commune. Pour les travaux effectués auparavant par les agriculteurs, nous avons eu plusieurs problèmes à ce niveau-là d'où le travail effectué par M. Pochon. Pour ce qui est des écoles, le conseil communal a anticipé la deuxième classe car la commune se trouve toujours à la limite des effectifs. A préciser toutefois que cela reste un budget et si on a la surprise de ne pas en faire la dépense c'est que du bénéfice pour nous. Par rapport à la demande pour la salle des samaritaines, cette dernière a effectivement été utilisée comme salle de classe mais ce n'est plus possible aujourd'hui, de par des effectifs de classe plus importants et d'autre part elle ne répond plus aux normes cantonales. Pour le toit de l'administration communale, il est clair que notre employé communal mettra ses compétences pour ce travail. Concernant sa demande pour le détail du poste des chiens, ce dernier lui sera communiqué lors de la séance relative aux comptes. Pour ce qui est d'Ascobroye-Coreb, l'image a un peu été ternie par un manque de prestance de la Coreb il y a quelques années, maintenant le directeur de la Coreb a changé et a beaucoup fait notamment par la création d'une commission des transports qui est très importante pour notre région et qui touche toutes les communes. Il faut savoir que l'on est dans la Coreb parce que l'on est dans Ascobroye qui regroupe des communes de la Broye fribourgeoise, laquelle se trouve dans la Coreb. Il est certain que pour notre commune actuellement, il n'y a pas de retour concret par rapport à cette situation mais au-delà de ça, c'est une solidarité régionale et l'occasion se présentera en 2012 par la consultation du plan directeur intercantonal qui est très important pour notre commune car nous aurons des choix à faire. Il faut également savoir que la Coreb est le seul médiateur avec le Canton qui ne s'adresse plus aux communes mais aux associations régionales.

Concernant le budget, le Conseil communal a élaboré plusieurs pistes et a choisi l'augmentation de la taxe d'épuration, justifiée par les investissements à ce niveau, plutôt qu'une hausse des impôts communaux.

M. Guido Flammer précise que le problème ce n'est pas la gestion communale. Si l'on prend la gestion des terrains communaux, c'est bien si on a les moyens et le temps. Par contre il serait bien que l'on réfléchisse sur tous les petits postes où l'on peut faire des économies, tout en sachant que le canton devient de plus en plus exigeant. Il revient sur le problème de remettre des dettes à nos enfants n'est pas la bonne solution.

Mme Nadia Savary est d'accord que l'on ne peut pas continuer comme ça et il faudra chaque année faire la même réflexion et trouver des solutions.

M. Laurent Overney vient sur le problème des charges liées. En 2010, dans le Lien, on mentionnait que les charges liées représentaient le 77,86% des charges totales et cette année c'est 50,70% ; il aimerait connaître le pourquoi de cette différence. Concernant la dette, comme dit précédemment, ce n'est pas possible de continuer comme ça et il propose de refuser le budget pour faire bouger les choses si l'on doit augmenter les impôts, il faut le faire rapidement ou trouver une autre solution pour trouver des rentrées supplémentaires.

DATE : 21 décembre 2011

Mme Nadia Savary répond que la différence au niveau des charges liées résulte des différents postes pris pour ce calcul. En effet, l'interprétation des charges liées est différente selon les communes dont certaines ne prennent en compte uniquement les charges cantonales. Nous n'aurons pas cette différence l'année prochaine puisque nous aurons une base de référence. Pour ce qui est de la dette, le Conseil communal a choisi d'augmenter la taxe d'épuration pour 2012 et n'a pas voulu encore augmenter les impôts. Ce sera à revoir pour l'année prochaine.

Plus de questions ou de remarques, M. le Président Pierre-André Grandgirard propose de passer au vote.

Le vote à bulletin secret est demandé.

Ce dernier est soumis au vote et accepté par 11 personnes.

La séance est interrompue.

Vote :

Approbation : 15 Avis contraire : 14 Abstention : 1

Selon l'article 18, al. 4, de la LCo, « les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage. »

Par conséquent, la majorité étant à 15, le budget de fonctionnement 2012 est approuvé par 15 voix.

4.2. Budget d'investissement

Par souci d'efficacité et de clarté, M. le Président Pierre-André Grandgirard propose de traiter séparément les divers points du budget d'investissement.

Pour chaque point la parole sera donnée au conseiller communal, responsable du dicastère, puis au président de la commission financière pour son rapport. Ensuite la discussion sera ouverte et suivie de l'approbation de l'objet.

4.2.1. Rte du Savua – épuration – suite travaux

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère eau-épuration.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe qu'il s'agit de la 3^{ème} étape du chantier du Savua qui se déroulera à la Grand-Rue.

Pour l'étape 2012, la commune souhaite continuer la mise en séparatif du Savua par 3 petits ouvrages présentés au moyen de plans.

- suite de la reprise des eaux usées de la chambre communale
- reprendre le collecteur des EU situé sous la route cantonale et qui longe l'église
- modification du déversoir d'orage

DATE : 21 décembre 2011

Pour information on envoie 2,8 l. seconde d'eau claire permanente à la Step ce qui représente environ 10 m3 par jour. Cette étape va nous permettre de diminuer cette quantité. Ces travaux sont importants du fait de la subvention et la clé de répartition à l'AIPG qui devrait changer en 2016.

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière n'est pas opposée à la réalisation de ce tronçon. Toutefois, au vu des gros travaux d'épuration déjà budgétés, mais pas encore réalisés, elle doute que ce travail puisse se faire en 2012, ne faudrait-il pas prévoir ces travaux que lorsqu'ils pourraient être réalisés dans l'année.

La discussion est ouverte.

M. Dominique Torche : on a Fr. 140'000.- qui ont été acceptés en 2009, séparatif Rte du Savua-revêtement, mais qui n'a pas été réalisé à ce jour. Sur le plan financier 2012-2016 on met pour l'année prochaine Fr. 710'000.- EU Savua, solde. Afin d'avoir une vue d'ensemble, il demande au responsable du dicastère d'expliquer ce qui n'a pas encore été fait en 2010 – 2012 et ce qui est prévu pour ce montant.

M. Alexandre Vonlanthen répond que le montant de Fr. 140'000.- est un report destiné au revêtement de la route du Savua, le tapis final. Des acomptes ont été payés. Le chantier du Savua est en court de route. Ce qui a été voté en 2010 est en train de se faire et sera terminé début 2012. La mise en route d'un tel chantier nécessite une mise à l'enquête. La commune a dû faire face à une procédure d'expropriation qui a bloqué le chantier. Concernant le montant de Fr. 710'000.-, il correspond à la dernière étape qui part de derrière le chemin de l'Hôtel de l'Ange jusqu'à la maison de M. Alain Bürgy où se trouve le collecteur des eaux usées qui vient reprendre tout ce qui vient des Cornettes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 110'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « épuration » se montera à Fr. 8'250.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 4'400.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 3'850.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 1 Abstention : 6

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.2.2. Achats d'habits pour le corps des sapeurs-pompiers

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère du service du feu.

M. Alexandre Vonlanthen informe les conseillers généraux que lors de l'assemblée communale du budget 2011, son prédécesseur avait présenté le concept pour les habits feu. Les corps des sapeurs-pompiers doivent s'équiper de nouveaux habits pour répondre aux normes qui entreront en vigueur en 2013 et il avait été choisi de le faire par étape. L'année passée un budget similaire avait été voté ce qui a permis d'équiper une partie du corps dont

DATE : 21 décembre 2011

la majorité des porteurs d'appareils respiratoires. Avec l'étape 2012 il s'agit de compléter l'équipement par l'achat d'une dizaine de pantalons. A noter que si nous venions à fusionner avec un autre corps, ces équipements ne sont pas perdus car l'effectif ne va pas diminuer et l'achat se fait par une centrale de district dans le but que tous les corps soient équipés pareillement.

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière n'a pas de remarques particulières à formuler sur cette dépense si ce n'est le souhait qu'une collaboration intercommunale soit mise sur pied.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Denis Borgognon au nom du « Parti socialiste »: on parle d'un rapprochement des corps de sapeurs-pompiers avec les communes voisines. Ne serait-il pas judicieux d'attendre afin d'évaluer le matériel manquant, ceci permettrait d'avoir dans les corps le même matériel, les mêmes habits. En résumé il faudrait décaler cet achat dans le temps.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 12'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « police du feu » se montera à Fr. 2'220.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% l'an (Fr. 1'800.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 420.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 3 Abstention : 4

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.2.3. Aménagement route d'accès pour immeubles Vaudoise assurance

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy : 3 immeubles vont être construits prochainement sur le terrain qui se trouve entre le château et les locatifs à l'arrière. Pour ce faire, il faudra aménager un accès à ces locatifs. Une route d'accès se situera parallèlement à la limite de la parcelle du bloc du Savua et le débouché de cette route sur la route de Fétigny nécessitera des aménagements. Il est évident que ces aménagements seront supportés par la Vaudoise mais la commune va profiter d'apporter des modifications afin d'améliorer la sécurité pour l'accès à l'école par exemple par la pose d'un kit école. Concernant l'accès à ces locatifs et le chemin qui descend des Esserts, tout a été mis en œuvre et réglé par une convention signée avec la Vaudoise. Le projet a reçu l'aval du Service des ponts et chaussées mais il reste encore certains points de détail à finaliser.

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière n'a pas de remarques particulières à formuler sur cette dépense car il s'agit en fait de la participation communale au développement de ce quartier.

DATE : 21 décembre 2011

La discussion est ouverte.

M. Vincent Grandgirard demande concrètement à quoi est destinée cette part communale.

M. Alain Bürgy répond qu'actuellement il y a un trottoir et des estacades. La commune va profiter d'améliorer ces estacades. Le passage piéton va être refait au niveau marquage au sol. Mise en place d'un kit école avec signalisation tout en étant conscient que nous devons avoir l'aval des services cantonaux concernés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 20'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « routes communales » se montera à Fr. 1'500.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 800.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 700.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 4 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.2.4. Réfection route communale La Léchère Vesin

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy présente le projet de réfection de ce tronçon de route comme expliqué dans le message. La première étape consisterait à ressortir les bornes car cette route n'a pas la largeur qu'elle devrait avoir. Le conseil communal a étudié ce que cela coûterait à la commune pour réparer cette route. Au vu du problème lors de la construction des maisons de M. Smajli, on profiterait de faire un abaissement de cette route.

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

Concernant cette dépense, la commission financière donne un préavis négatif à cet investissement. Elle estime que si un propriétaire a implanté sa maison trop près de la route et qu'il ne peut pas descendre dans son garage, la commune n'a pas à corriger ses erreurs. En rapport avec d'autres affaires où la commune est intransigeante, il ne faut pas créer de précédent.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Denis Borgognon au nom du « Parti socialiste »: il est vrai que la route de la Léchère mériterait une réfection sur toute sa longueur mais cet investissement n'est pas possible pour le moment. Selon la future esquisse du PAL, une nouvelle zone à bâtir est prévue à la Rue Champ-Gevin d'où la nécessité d'élargir la route de la Léchère jusqu'à la croisée du Champ-Gevin. Cela voudrait dire que nous casserions la réfection de ce premier tronçon. De plus, si on abaisse la route pour donner un accès plus facile aux garages de M. Samjli, nous rendons la praticabilité de celle-ci plus difficile en cas de neige. Il demande au conseil communal de faire le nécessaire auprès de M. Smajli pour qu'il remette en état la route et la banquette.

DATE : 21 décembre 2011

M. Alain Bürgy précise qu'en abaissant de 70cm on améliore la bosse qui existe actuellement. Pour ce qui est d'une future extension de l'impasse Champ Gevin, le conseil communal a également demandé une participation financière comme c'est le cas dans toute nouvelle zone. Le tronçon qui serait réalisé ne serait pas cassé mais il s'agirait d'une première étape.

Mme Vanessa Currat : le groupe « Unis pour Cugy » partage les sentiments émis, soit par la commission financière et par le « Parti socialiste ». Dans le contexte global de la difficulté financière de la commune, un pareil investissement pour palier à une erreur d'implantation de la maison dont on a parlé, paraît choquant. Ce d'autant plus que nous devons limiter les dépenses et cette dernière n'est pas une priorité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 38'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « routes communales » se montera à Fr. 2'850.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 1'520.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 1'330.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 1 Avis contraire : 28 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont refusés.

4.2.5. Achat de mobilier pour nouvelles salles de classes

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme Marielle Corboz, responsable du dicastère des écoles.

Mme Marielle Corboz : ce budget de Fr. 50'000.- concerne l'achat de mobilier scolaire pour 2 classes, soit Fr. 25'000.- par classe. La situation des effectifs d'élèves sont dans la limite légèrement inférieure en ce qui concerne l'ouverture en tout cas d'une classe. Cependant, au vu des projets de construction en cours dans le village, et de l'expansion démographique estimée par le canton, nous devons anticiper et nous tenir prêt à pouvoir rapidement ouvrir une à deux nouvelles classes et avoir le budget nécessaire pour ce faire.

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière préavise favorablement cet investissement. Elle n'a pas de remarques particulières à formuler sur cette dépense pour l'achat de mobilier pour la nouvelle salle d'école tout en sachant qu'une seule classe devra être ouverte à la rentrée scolaire 2012 ce qui devrait réduire la dépense à la moitié.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Grandgirard demande si seulement la moitié de l'investissement est dépensé qu'advient-il de l'autre moitié qui a été approuvé ce soir ? Reste-t-il approuvé jusqu'en 2013 jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle classe qui s'ouvre ?

DATE : 21 décembre 2011

Mme Nadia Savary répond que dans ce cas là, ce ne sera pas un report s'il n'y a pas deux salles de classe ouvertes. Il faudra par conséquent, voter un budget complémentaire pour l'ouverture d'une seconde salle de classe.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 50'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste «écoles» se montera à Fr. 9'250.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% l'an (Fr. 7'500.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 1'750.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.2.6. Achat équipement informatique pour les écoles

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme Marielle Corboz, responsable du dicastère des écoles.

Mme Marielle Corboz rappelle que selon recommandation du département informatique de la DICS, il faut 1 ordinateur pour 5 élèves, à renouveler tous les 5 ans, avec une préférence pour des ordinateurs portables.

Le Conseil communal propose l'achat d'un ordinateur portable par classe. L'un des enseignants gère ce parc informatique de façon à pouvoir mettre plusieurs ordinateurs à la disposition d'une classe si besoin. Les imprimantes seront aussi changées.

Les ordinateurs actuels ont été offerts par le Sitel. Aucun investissement communal en la matière à ce jour. Le matériel informatique est complètement obsolète, lent, actuellement complètement inadapté aux exigences actuelles et futures de notre école. D'où la nécessité d'harmoniser notre parc informatique

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière préavise favorablement cet investissement. Elle n'a pas de remarques particulières à formuler sur cette dépense pour l'achat de matériel informatique pour les écoles, à savoir l'achat d'un nouvel ordinateur par classe, ce qui est un minimum.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 12'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste «écoles» se montera à Fr. 2'220.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% l'an (Fr. 1'800.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 420.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.2.7. Travaux d'assainissement de la butte de tir Vesin

DATE : 21 décembre 2011

M. Olivier Vonlanthen demande, si on décide de faire les travaux en juin 2012, ce que vont faire les tireurs jusqu'à ce que l'on pose les pare-balles étant donné qu'on ne vote pas ce soir les Fr. 25'000.-.

M. Marc Fontaine répond que les travaux d'assainissement seront entrepris à la fin de la saison des tirs c'est-à-dire septembre-octobre 2012 et la pose des pare-balles se ferait en début d'année 2013 donc au budget 2013.

M. Olivier Vonlanthen : cela veut dire que si le montant de Fr. 25'000.- ne serait pas accepté en 2013, la société de tir ne pourrait plus tirer. On devrait alors payer pour que nos tireurs aillent ailleurs. Pourquoi n'a-t-on pas directement mis ce montant dans la même enveloppe que l'assainissement ?

M. Marc Fontaine répond que cela aurait pu être une possibilité mais pensons investissement étape par étape. Le Conseil communal voulait éviter de mettre les conseillers généraux devant le fait accompli.

M. Olivier Vonlanthen comprend la position du conseil communal. Toutefois, il a peur que ce soir on accepte le budget de Fr. 150'000.- et qu'en 2013, au vu des investissements qu'il pourrait y avoir, on refuse le montant de Fr. 25'000.- pour la pose des pare-balles. A son avis, si on fait l'assainissement de la butte de tir, cela va de soit que la pose des pare-balles devra également se faire.

Mme Nadia Savary précise que le conseil communal a voulu séparer ces deux objets. En effet, si en 2013 l'investissement pour les pare-balles est refusé, la commune devra payer et trouver un endroit pour que les tireurs puissent continuer à tirer. Mais indépendamment de cela, le montant de Fr. 150'000.- la commune devra l'assumer. En mettant tout dans la même enveloppe, cela aurait voulu dire que l'on poussait à ce que les tireurs continuent à tirer à Cugy. Donc quelque soit l'avenir du stand de tir, le montant de Fr. 150'000.- devra être investi.

M. Jacques Monnard relève que le montant de Fr. 65'000.- est important à l'heure où on essaie de trouver des solutions pour diminuer le budget. Pourquoi la société de tir, par solidarité, ne participerait pas à cet investissement ? On pourrait imaginer que la commune fasse un prêt à la société de tir.

M. Marc Fontaine comprend cette position. Toutefois, nous avons au village des sociétés comme la gymnastique, le football qui profitent d'infrastructures communales et il serait injuste de demander à la société de tir une participation sur cet investissement alors que ce dernier est, selon la loi, entièrement à la charge de la commune. On n'a pas demandé aux autres sociétés de participer à la construction des installations sportives.

M. Jacques Monnard pense que cet assainissement n'a rien à voir avec la construction d'une surface de foot ou autres. Il s'agit de corriger une erreur qui existe depuis des décennies.

M. Marc Fontaine répond que ces travaux sont un investissement pour l'écologie et que la commune n'a pas le choix que de les effectuer.

M. Dominique Torche répond que cela n'a rien à voir avec les autres sociétés. Le tir est militaire et obligatoire. Il est donc soumis à une loi militaire. Ce n'est pas à la société de tir à participer à cet investissement.

DATE : 21 décembre 2011

M. Jacques Bersier précise que la ligne de tir est communale et la commune doit assurer une ligne de tir pour les tireurs pour l'accomplissement du tir obligatoire. Si la société de tir a décidé de participer à raison de 50% pour la pose des pare-balles, c'est de son bon vouloir.

M. Guido Flammer : à son souvenir, il existait une convention avec les Avanturiers de Payerne ; combien cela coûterait à la commune pour que les tireurs aillent à Payerne ?

Mme Nadia Savary répond qu'en effet une convention existait, mais cette dernière a été résiliée lorsque les deux sociétés de tir, Cugy et Vesin, ont fusionné.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 150'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « militaires » se montera à Fr. 7'605.-. Décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 4'056.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 3,50% l'an (Fr. 3'549.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 1 Abstention : 4

Cet investissement et son financement sont acceptés.

M. le Président Pierre-André Grandgirard nous informe que M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, souhaite intervenir concernant les reports.

M. Jean-Pierre Grandgirard

- Report de Fr. 20'000.- du budget 2010 pour les frais d'études d'appartements protégés. Depuis 3 ans que le terrain est acheté, la commission financière aimerait que le Conseil communal renseigne le Conseil général sur l'évolution et les possibilités de cette construction.
- Report de Fr. 10'000.- du budget 2008 pour l'éclairage du village « Grand-Rue ». Merci de rappeler ce que concerne cette dépense.
- Report de Fr. 9'500.- du budget 2009 pour l'éclairage de la nouvelle zone Sous-Gare. Toutes les maisons de ce quartier sont maintenant en construction, ces travaux seront donc nécessaire l'année prochaine.
- Report de Fr. 140'000.- du budget 2010 pour le revêtement de la route du Savua. La CF ne veut pas revenir sur la décision prise lors d'une précédente assemblée, mais ces travaux de finition devront être entrepris lorsque les travaux d'épuration de la route du Savua seront terminés, et ce ne sera pas en 2012.
- Report de Fr. 47'300.- du budget 2010 → à noter que c'est bien un report et non un nouvel investissement (non mentionné sur le document en possession de M. Grandgirard). Ce montant concerne l'AIPG pour la 1^{ère} étape des travaux de réhabilitation de la STEP.

Mme Nadia Savary répond que si un investissement n'a pas pu, pour des raisons indépendantes de la volonté du Conseil communal, être réalisé dans l'année, il doit faire l'objet d'un report, ceci est une obligation dictée par le Service des communes. Tout montant qui a été voté doit obligatoirement faire l'objet d'un report. On ne peut pas, dans un budget ne pas les mentionner comme mémoire. On a un exemple concret cette année, à savoir le report de Fr. 10'000.- pour l'éclairage public « Saint-Marc ». Nous avons reçu la facture cette semaine. L'investissement a été reporté car lorsque le budget a été établi, nous n'étions pas encore en possession de la facture. Ce report n'apparaîtra donc plus l'année prochaine. Elle donne la parole à M. Bernard Grandgirard concernant le dossier des appartements protégés.

DATE : 21 décembre 2011

M. Bernard Grandgirard : suite à l'achat du terrain, une étude a déjà été réalisée pour l'implantation d'un bâtiment sur ce terrain. Actuellement cette étude ne nous a rien coûté. Le projet est actuellement en attente pour 2 raisons : un pour une raison de succession du propriétaire du terrain voisin et pour une deuxième raison qui est le thème des EMS dont plusieurs articles ont paru dans les journaux. C'est un thème de législature où nous serons amenés à nous prononcer à ce sujet. Les immeubles à appartements protégés devront être intégrés dans cette planification et joueront un rôle important dans ce dossier.

M. le Président rappelle que les reports ne doivent bien sûr pas être revotés.

M. Dominique Torche demande pourquoi il y a un report alors qu'il n'y a pas de frais d'études.

M. Bernard Grandgirard répond que si le projet est en attente, cela veut dire qu'il n'est pas fini. Le report doit toutefois figurer au budget pour une question comptable. Tant que le montant n'est pas utilisé, il n'est pas sorti de la bourse communale. Dès que des démarches devront être entreprises, ce montant sera à disposition. Si par contre le projet devait être abandonné, ce montant disparaîtra alors du budget.

5. INFORMATIONS SUR LA PLANIFICATION FINANCIERE 2012-2016

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il précise que lors de la dernière séance, le Conseil général a débattu sur la planification financière 2012-2016. Le Conseil communal a soumis, pour préavis, cette planification à la commission financière qui est aujourd'hui en mesure de nous donner son préavis. La parole est donnée à M. Jean-Pierre Grandgirard pour le rapport de la CF.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné la planification financière 2012-2016. Cette planification est basée sur les comptes communaux des années 2006-2010 ainsi que sur les investissements que la commune aimerait réaliser jusqu'en 2016. Si la démarche est juste et réaliste, la CF constate que le résultat, soit le cash flow et la marge nette d'autofinancement, est très préoccupant.

Vu la situation financière de la commune, il va falloir faire des choix et privilégier les projets les plus urgents. Les projets concernant la salle polyvalente et la déchetterie drainent des postes importants de cette planification. Aussi, la CF compte sur les commissions ad hoc qui ont été créées récemment pour trouver les meilleures solutions au meilleur coût.

Pour conclure, la CF est consciente que la planification financière 2012-2016 n'est pas saine et que des solutions devront être trouvées afin de régulariser cette situation.

Aussi, vu l'importance toute relative de ce document qui est établi pour la première fois, et en tenant compte que cette planification doit être revue et corrigée au moins une fois par année, la commission financière donne un préavis favorable en espérant que les finances communales évoluent favorablement à l'avenir.

Mme Nadia Savary se réjouit de posséder cet outil de gestion et remercie la boursière pour son travail ce d'autant plus que ce dernier a permis au fournisseur informatique d'affiner le programme en question. Elle relève la remarque faite, à savoir que le Conseil communal avait mis trop de chose par rapport aux finances communales. En effet, ce dernier était le premier conscient de cet état de fait mais la planification est faite pour ça. Le Conseil communal a mis tous les objets qu'il souhaite entreprendre. Il faudra maintenant faire des

DATE : 21 décembre 2011

choix selon les priorités et bien sur les finances communales. Cet outil nous permettra d'avoir une prise de conscience sur l'avenir de la commune. Chaque année le législatif et l'exécutif devront se poser les bonnes questions sur les choix à faire.

Pour ce qui est de l'avenir, la planification financière sera présentée chaque année dans la séance du CG du mois d'octobre avec le préavis de la commission financière. Pour terminer, elle reprend un extrait de l'article paru dans le Lien du mois de novembre 2010 au sujet de la planification qui disait :

« C'est pour cela qu'il faut se doter d'un plan financier qui définit les tendances, cet instrument de gestion qui doit susciter en vous des réactions et qui devra être actualisé chaque année. Il nous permettra de choisir dans quelle mesure, on veut se donner les moyens de nos ambitions pour le futur de notre commune. »

6. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL (ARTICLES NO 51 AL. 1 ET ARTICLE NO 68a)

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du personnel communal.

Chaque conseiller a pu prendre connaissance des articles puisqu'ils faisaient partie du message que chacun a reçu. Ils ne seront donc pas lus.

Le Conseil communal propose ces modifications dans un esprit d'actualisation du règlement du personnel communal par l'octroi progressif des jours de vacances des employés communaux et l'octroi du congé paternité.

Les articles modifiés se présentent comme suit :

Formulation actuelle (adoptée le 23.04.2008)

Art. 51 Durée des vacances

Le collaborateur engagé à titre provisoire ou définitif a droit chaque année aux vacances suivantes :

- a) Jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 20 ans:
5 semaines
- b) à partir de 21 ans : 4 semaines
à partir de 50 ans : 5 semaines
à partir de 60 ans : 6 semaines

Le personnel des classes maternelles fait l'objet de dispositions spéciales.

Nouvelle formulation

Art. 51 Durée des vacances

Le collaborateur engagé à titre provisoire ou définitif a droit chaque année aux vacances suivantes :

- 25 jours jusqu'à 49 ans révolus
- 28 jours de 50 à 57 ans révolus
- 30 jours dès 58 ans et plus

DATE : 21 décembre 2011

L'augmentation des vacances entrera en vigueur progressivement de la manière suivante :

Année 2012

Moins de 20 ans 25 jours (pas de changement)

20 à 49 ans révolus 23 jours (actuellement, 20)

50 à 59 ans révolus 28 jours (actuellement, 25)

60 ans et plus 30 jours (pas de changement)

Dès l'année 2013

Moins de 20 ans 25 jours

20 à 49 ans révolus 25 jours

50 à 57 ans révolus 28 jours

58 ans et plus 30 jours

² Le personnel des classes maternelles fait l'objet de dispositions spéciales.

Nouvel article

Art. 68a Congé de paternité

¹ Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur a droit à un congé payé de paternité de cinq jours ouvrables.

² Le collaborateur doit présenter l'acte de naissance ou une autre pièce officielle pour bénéficier du congé de paternité.

³ Le congé peut être pris en une fois ou fractionné. Il doit être pris au plus tard dans l'année qui suit la naissance.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet ces modifications du règlement du personnel communal au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les modifications des articles 51 al. 1 et 68a sont approuvés.

Au nom du personnel communal, Mme Nadia Savary remercie le Conseil général d'avoir accepté ces modifications du règlement.

7. TRAITEMENT DES DIVERS DU CONSEIL GENERAL DU 12 OCTOBRE 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président nous informe que lors de la dernière séance du Conseil général, certains conseillers généraux ont émis dans les divers 4 différentes propositions :

- M. Bersier Jacques – débat libre ou débat organisé
- M. Molleyres Christian – création d'une commission sécurité publique
- Mme Haenni Aurélie – relooking du journal communal
- M. Monnard Jacques – volet énergétique

DATE : 21 décembre 2011

Le bureau du Conseil général a, concernant la manière de gérer les divers, rencontré M. le Préfet le 6 décembre dernier. M. le Préfet a insisté sur les compétences des différents organes communaux soit de l'exécutif pour le Conseil communal et le législatif pour le Conseil général. Le bureau du Conseil général propose de traiter successivement les 4 points.

Point 1 débat libre ou organisé

Le bureau pense que sur certains objets il serait intéressant d'avoir un débat organisé, c'est-à-dire que le débat se ferait au sein des groupes et chaque groupe désignerait un rapporteur pour la séance du Conseil général. On gagnerait en efficacité et en temps. Attention cependant à ne pas restreindre le droit à la parole. Le choix est de la compétence du bureau du Conseil général. Le bureau propose que lors de la préparation de l'ordre du jour du conseil général de mentionner si l'objet est discuté en débat libre ou organisé.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Grandgirard pense que l'idée du bureau est bonne mais il faudrait rester un peu souple quant à l'application de cette règle.

M. le Président Pierre-André Grandgirard est d'accord avec lui, le but n'étant pas de restreindre le droit à la parole. Chaque conseiller général a le droit de s'exprimer et d'intervenir sur les sujets. Ce serait plutôt indicatif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la mention du débat libre ou débat organisé au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La mention du débat libre ou organisé est acceptée.

Point 2 création d'une commission sécurité publique

Le Conseil général est libre de constituer une commission mais il doit en définir le cahier des charges ; ce sera alors une commission de réflexion qui devra aboutir à des propositions pour le Conseil communal. M. le Président donne la parole à M. Christian Molleyres qui souhaite apporter des compléments d'information à sa proposition.

M. Christian Molleyres remercie d'avoir mis ce point au tractanda et nous fait part de quelques réflexions qu'il nous présente au moyen de photos :

- Déchetterie Grange-des-Bois : plusieurs poteaux qui pendent dans le vide, uniquement tenus par un fil.
- Devant la déchetterie de Cugy : la zone piétonne s'arrête devant le cédez le passage pour ensuite continuer direction le terrain de foot – possibilité pour la commission d'améliorer ce genre d'erreur sans trop de frais pour la commune.

Les buts de la commission seraient :

- Assurer la sécurité physique de la population (art. 60 LCo, alinéa 3, lettre e)
- Obtenir une vision globale des aspects sécuritaires
- Sensibiliser les Autorités exécutives et législatives des manquements constatés et des dangers consécutifs
- Traiter les dossiers par un travail d'analyse de fond avec le recul nécessaire
- Maîtriser les coûts par une planification des mesures à entreprendre
- Eviter d'augmenter les budgets pour des idées mais plutôt pour des objets concrets

DATE : 21 décembre 2011

Avantages de cette commission :

- Peut éviter un accident, sauver une vie humaine
- Rapport final = support de travail pour le Conseil communal
- Permet de prendre les bonnes décisions au bon moment, en connaissance de cause
- Permet d'avoir une vision globale d'un dossier qui concerne plusieurs dicastères
- Permet d'effectuer de petites corrections, sans coûts pour la Commune, souvent reportés à plus tard (et peut-être trop tard !)

Inconvénients de cette commission :

- Demande un engagement supplémentaire pour les Autorités
- Frais liés aux séances à comptabiliser

M. le Président Pierre-André Grandgirard : avant les compléments d'information de ce soir, le bureau du CG était fermement opposé à la création de cette commission de sécurité car sur de nombreux points, on empièterait sur les compétences du Conseil communal.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Bersier, au nom du groupe « Unité communale » donne leur point de vue sur la création d'une commission sécurité publique. Conscients que la sécurité, sous toutes ses formes, est une préoccupation prioritaire et légitime de la population et des autorités communales. Cependant le groupe « Unité communale » se prononce contre la création d'une commission sécurité publique mais par contre propose aux différentes commissions qui peuvent être concernées dans le but d'améliorer la sécurité publique et d'en prendre considération dans leur cahier des charges. Que ce soit de la sécurité au niveau de la circulation, du feu ou d'autres, les commissions qui sont constituées sont à même d'analyser, de déterminer le degré et de proposer les améliorations si nécessaire. Nous ne voulons pas de commissions surnuméraires afin de ne pas créer de doublon et des coûts supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la proposition d'une création d'une commission sécurité publique au vote.

Vote :

Approbation : 6 Avis contraire : 21 Abstention : 3

La création d'une commission sécurité publique est refusée.

Point 3 relooking du journal communal

Le bureau du Conseil général est favorable à cette proposition qui concerne la forme du journal communal et non pas le fonds. Le journal d'informations communal est du ressort de l'exécutif.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet la proposition du relooking du journal communal au vote.

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 2 Abstention : 2

DATE : 21 décembre 2011

La proposition du relooking du journal communal est acceptée. Mme Aurélie Haenni prendra la responsabilité de formuler des propositions au Conseil communal pour le journal. Libre à elle de s'entourer de personnes si elle le souhaite.

Point 4 volet énergétique

Lors de l'entrevue entre le bureau et M. le Préfet, ce dernier nous a précisé qu'avec la nouvelle LATeC les communes devront avoir une commission énergétique. Cette dernière peut être indépendante ou faire partie de la commission d'aménagement. L'intervention demandait en préambule que le Conseil général soit d'accord, dans un premier temps, de recevoir une personne compétente qui nous présenterait le projet « volet énergétique ». Le bureau du Conseil général est favorable à donner suite à cette proposition.

La discussion est ouverte.

M. Sylvain Egger, pour le groupe « Unité communale », conscient de l'importance des améliorations possibles au niveau écologique et énergétique, propose tout comme le bureau d'ajourner le débat pour une prochaine séance en 2012, dans le but d'avoir plus d'informations en faisant participer un spécialiste qui pourrait justement nous aiguiller sur des réalisations concrètes qui ont été effectuées dans différentes communes.

M. Jacques Monnard précise que le groupe « Unis pour Cugy » a aussi pris cette direction et est tout à fait d'accord d'ajourner cette séance en automne 2012.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la proposition d'une séance « volet énergétique », soit la venue d'une personne compétente pour nous présenter ce projet au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition est acceptée. Pour la suite il faudra contacter cette personne, M. Monnard pouvant s'en occuper en collaboration avec le Conseil communal. Cette présentation sera agendée pour l'automne 2012.

8. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Pierre-André Grandgirard informe l'assemblée que le conseil communal va présenter, dicastère par dicastère, ses activités et travaux en cours.

M. Claude-Alain Mast nous informe que la commission salle polyvalente s'est réunie le 14 décembre dernier pour la première fois. Le but de cette première séance était de prendre connaissance du dossier en possession du Conseil communal et d'étudier les différents avis proposés par le bureau d'architectes Chuard et Colliard SA, représenté ce soir-là par M. Pierre-Alain Chuard. Ce dernier a présenté plusieurs variantes et répondu aux différentes questions. M. Mast a rappelé aux membres quels étaient les buts de cette commission et c'est ouvertement que chacun s'est exprimé sur ce dossier. La commission se rencontrera une nouvelle fois le 14 janvier 2012 pour une vision locale des infrastructures et le 8 février 2012 afin de rédiger un rapport qui proposera la suite à donner à ce dossier, rapport qui sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général.

DATE : 21 décembre 2011

Mme Marielle Corboz nous informe que la commission des écoles s'est réunie la première fois le 23 novembre 2011 en présence du président du conseil général, M. Pierre-André Grandgirard qu'elle remercie pour sa participation.

Pour répondre à une question importante posée en début de séance, qui concerne l'obligation ou pas de fusion des cercles scolaires, la convention de fusion entre la commune de Cugy et Vesin de 2004 stipule dans l'article 18 : « Sur le plan de l'école enfantine et primaire, la nouvelle commune formera un seul cercle scolaire avec les communes de Les Montets et Nuvilly, selon les délais convenus avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, sous réserve de la conclusion d'une convention à passer entre toutes les communes concernées ».

Le courrier en date du mois d'avril 2006 du Conseil d'Etat fribourgeois dit la chose suivante : « Le Conseil d'Etat a décidé de maintenir les deux cercles scolaires actuels pour les six prochaines années scolaires, avec l'obligation pour les communes d'organiser le nouveau cercle scolaire Les Montets/Nuvilly/Cugy pour la rentrée scolaire 2012/2013 conformément aux conventions de fusions. »

Le conseil d'Etat nous encourageait également à nous rapprocher du cercle scolaire voisin de Fétigny-Ménières.

Ceci a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail en novembre 2010. Dans son rapport final, il est noté qu'en date du 7 juillet 2010, les communes de Fétigny et Ménières, après renseignements pris auprès de la DICS, souhaitent rester seuls en un cercle scolaire, mettant alors fin à cette étude.

Lorsque nous aurons étudié l'ensemble des différentes variantes, et dans l'hypothèse où nous souhaitons défendre une option communale, il faudrait que les organes législatifs Cugy et de Les Montets/Nuvilly acceptent d'abroger l'article en relation avec les écoles, c'est-à-dire le 18 pour notre commune.

La 1^{ère} séance de la commission intercommunale des écoles aura lieu le 23.01.2012. Elle réunira 3 membres de notre exécutif, Mme Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard et Claude-Alain Mast et 3 membres des exécutifs de Les Montets et Nuvilly.

Ensuite, notre commission communale se réunira à nouveau pour étudier et préparer une version communale du devenir de notre cercle scolaire.

M. Marc Fontaine nous donne quelques informations sur le service médico-social. Chacune et chacun a pu voir dans la presse les chiffres, à savoir un investissement de Fr. 54'000'000.- pour nos homes médicalisés. L'Association médico-sociale a un projet de reprendre l'EMS des Fauvettes à Montagny. La reprise est fixée à Fr. 2'000'000.- qui correspond au montant de la dette. Pour ce qui est des communes, nous avons reçu un questionnaire nous demandant de nous prononcer sur un tel investissement. Notre commune a répondu négativement à cet investissement. Toutefois, nous avons donné un préavis favorable à la rénovation de l'EMS des Fauvettes mais un préavis négatif à l'agrandissement de cet établissement, ceci du fait que les voies d'accès ne sont pas garanties. Concernant ce dossier des homes, il faut noter qu'il y a beaucoup de choses importantes qui y sont liées, notamment la construction d'appartements protégés, les soins à domicile. Il y a également un autre aspect, à savoir la loi change et la répartition des charges également. L'idée soumise est qu'un préciput de 3% soit pris en charge par les communes siège. Cette proposition sera discutée lors d'une prochaine séance pour les EMS.

En ce qui concerne la déchetterie, la commission se réunira dans le courant du mois de janvier 2012.

Concernant le bûcheronnage et plus particulièrement la Corporation forestière, il faut savoir que cette dernière s'occupe de l'entretien des forêts. Toutefois si un arbre tombe sur la commune, la corporation ne se déplace pas. C'est à nous de nous en occuper donc notre employé communal, d'où le pourquoi de ces travaux dans la forêt. Si les arbres ne sont pas

DATE : 21 décembre 2011

enlevés, ils restent sur place et pourrissent. Pour info, la commune a vendu 17 stères de bois à Fr. 100.-.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le chantier du Savua avance. Les travaux sont assez difficiles de part les constructions existantes et l'instabilité du terrain. Actuellement le chantier est arrêté pour les vacances, juste avant le passage entre les 2 immeubles vers la Banque Raiffeisen et le Castel. Pour ce passage, l'ingénieur a proposé l'option d'un pousse-tube. Concernant le sentier qui relie les deux immeubles au sentier de Reif, est fermé aux piétons pour des raisons de sécurité. Le sentier de Reff devra également être momentanément fermé.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations concernant la révision du PAL. Pour rappel, le PAL a été déposé à l'enquête préalable auprès des services cantonaux au mois de mars 2011. Le dossier avec les préavis cantonaux est de retour à la commune depuis ce lundi 19 décembre. La commission d'aménagement et le conseil communal prendront prochainement connaissance des préavis et continueront la procédure de révision avec l'aide de notre urbaniste. Une présentation de l'état du dossier sera à l'ordre du jour, très probablement, pour la séance du conseil général du 29 février 2012, de même qu'une information à la population.

Mme Nadia Savary nous informe qu'en ce qui concerne la mise au concours du poste d'employé communal, nous avons reçu 41 dossiers. Ces dossiers ont été analysés et 6 personnes vont être reçues pour un entretien le 29 décembre prochain.

D'autre part, elle tient à remercier M. Pascal Bersier qui nous a permis de bénéficier de matériel informatique depuis de nombreuses années, par le biais du Sitel. Il est également remercié pour son travail qui a consisté à l'inventaire du parc informatique des écoles.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie les membres du conseil communal pour les différentes informations données ainsi que pour le travail effectué.

9. DIVERS

En ce qui concerne les divers, M. le Président Pierre-André Grandgirard demande, que pour l'avenir, s'il y a des intervenants ces derniers lui fassent parvenir leur intervention avant la séance afin de pouvoir y réfléchir et prendre la bonne décision lors de la séance.

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Jean-Denis Borgognon propose au Conseil communal, au nom du parti socialiste, la création d'une commission afin d'étudier le rapprochement de notre corps des sapeurs-pompiers avec les communes voisines.

Mme Nadia Savary répond qu'il y a eu déjà 2 études concernant cette collaboration suite à la nouvelle loi Frifire qui entrera en vigueur en 2015. Le Conseil communal a déjà informé les pompiers que la décision se prendrait dans le courant de l'année 2012. Il faut faire attention avec la nomination de cette commission, car il serait bien d'avoir un cahier des charges et savoir le but que l'on veut atteindre. Elle précise que des contacts avec les communes voisines ont déjà été pris et une séance, par rapport à Frifire, va également avoir lieu à la Préfecture le 17 janvier 2012.

DATE : 21 décembre 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard se demande, du fait que des études ont déjà eu lieu, est-ce que l'on ne va pas faire doublon en créant cette commission.

M. Jean-Denis Borgognon précise que son intervention a pour but que le Conseil général participe à cette étude.

M. le Président Pierre-André Grandgirard comprend son intervention et demande s'il est possible, de la part du Conseil communal, d'avoir une plus grande collaboration et communication des informations au Conseil général au sujet de cette étude.

M. Vincent Grandgirard émet des remarques quant à l'organisation des débats. Il pense que l'intervention de M. Jean-Denis Borgognon demande que le Conseil général accepte ou pas d'engager la discussion sur ce thème. A son avis, si on se réfère à l'art. 17 al. 1, de la LCo, le Conseil général décide séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à cette demande. Nous sommes donc dans ce cas de figure.

Au vu des propos ci-dessus, M. le Président Pierre-André Grandgirard demande au Conseil général s'il est d'accord d'entrer en matière.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 1 Abstention : 2

Cette proposition sera transmise au Conseil communal afin qu'il se détermine à son sujet.

Les conseillers généraux ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Nadia Savary, au nom du Conseil communal, remercie le Conseil général pour les échanges constructifs, ainsi que tous les partenaires qui fonctionnent pour le ménage communal. Elle souhaite à tous et à toutes de belles fêtes de fin d'année.

Pour terminer, M. le Président Pierre-André Grandgirard, remercie les conseillers généraux, le conseil communal, la presse et le public pour leur attention et leur participation active à cette séance et leur donne rendez-vous à la prochaine séance le mercredi 29 février 2012. Il leur souhaite une excellente fin de soirée en les invitant à partager le verre de l'amitié. Il souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et une bonne année 2012.

La séance est levée il est 23 h 10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Pierre-André Grandgirard

La Secrétaire :

Sylvia Bersier